

Prévoyance – Aperçu des conditions

Valable à partir du 1^{er} novembre 2025

La Fondation de prévoyance Raiffeisen et la Fondation Raiffeisen de libre passage se réservent le droit de modifier les conditions à tout instant, notamment en cas d'évolution de la situation du marché ou pour d'autres motifs objectifs (ch. 4 Fondation de prévoyance Raiffeisen - Règlement resp. Fondation Raiffeisen de libre passage - Règlement).

Prévoyance 3a		
Rémunération du compte		0,200%
Frais de tenue de compte		gratuit
Relevés de compte / Avis		gratuit
Délai de résiliation / carence pour les prélèvements		31 jours
Clôture de compte		gratuit
Un certain nombre de travaux de la fondation en fonction des frais effectifs		CHF 120.00/par heure
Couverture des objectifs d'épargne pour compte de prévoyance 3a, prime de risque annuelle (en % du montant de prestation assuré)		2,960%
Libre passage		
Rémunération du compte		0,050%
Frais de tenue de compte		gratuit
Relevés de compte / Avis		gratuit
Taxe pour l'inscription au registre foncier en cas de prélèvement pour la propriété du logement		CHF 250.00
Délai de résiliation / carence pour les prélèvements		31 jours
Clôture de compte		gratuit
Un certain nombre de travaux de la fondation en fonction des frais effectifs		CHF 120.00/par heure
Prévoyance 3a et libre passage en titres¹		
Commission d'émission² (Souscription à la valeur nette d'inventaire / VNI) - Calcul selon le tarif échelonné : addition des montants par limite de quantités pour la commission d'émission total - applicable également dans le cadre d'un plan d'épargne en fonds de placement de prévoyance	Pour les premiers CHF 100'000.00	0,750%
	+ pour les montants supérieurs à CHF 100'000.00	0,350%
Retrait		gratuit
Commission de gestion du prévoyance 3a et du libre passage en titres		gratuit
Délai de résiliation / carence lors du premier investissement ³		31 jours
Un certain nombre de travaux de la fondation en fonction des frais effectifs		CHF 120.00/par heure
Relevé semestriel et annuel		gratuit
Relevé supplémentaire		CHF 5.00
État de fortune: Relevé semestriel et annuel		gratuit
État de fortune: Relevé supplémentaire		CHF 10.00

¹ Avec la prévoyance 3a en titres et le libre passage en titres, les investissements sont réalisés dans des fonds de prévoyance. Les coûts des fonds de prévoyance (TER) figurent dans la fiche d'informations de base (FIB) (consultables sur www.raiffeisen.ch/fondationprevoyance resp. www.raiffeisen.ch/fondationlibrepassage ou auprès de la Banque sur demande). Rémunérations reçues de tiers: la marge de fluctuation de la rémunération de la Banque sur le patrimoine de prévoyance investi dans des fonds de prévoyance s'élève, par an, de 0,50 à 0,80% pour les fonds de prévoyance avec la stratégie Revenu (Yield), de 0,50 à 0,85% avec la stratégie Equilibre (Balanced), de 0,55 à 0,95% avec la stratégie Croissance (Growth) et de 0,60 à 1,00% avec la stratégie Actions (Equity).

² Aucune commission d'émission n'est imputée lors du passage d'un fonds partiel Pension Invest à un autre fonds partiel Pension Invest ou lors du passage d'un fonds partiel Systematic Invest à un autre fonds partiel Systematic Invest. Par contre, la commission d'émission est imputée lors du passage d'un fonds partiel Pension Invest à un fonds partiel Systematic Invest ou inversement.

³ Le passage de la prévoyance 3a / du libre passage lié(e) à un compte à son équivalent en titres ne peut s'effectuer qu'après un certain délai de carence. Cela signifie que lorsque le preneur de prévoyance / l'assuré donne pour la première fois l'instruction d'investir son patrimoine de prévoyance / capital de libre passage dans des titres, la Fondation de prévoyance Raiffeisen / Fondation Raiffeisen de libre passage n'investit qu'après l'expiration de ce délai de carence. Le preneur de prévoyance / l'assuré ne prend part à l'évolution de la valeur du fonds de prévoyance qu'à partir de ce moment précis. Ses instructions suivantes ne sont soumises à aucun délai de carence.